

ANALYSE DES DURÉES DE PRISE EN CHARGE PAR L'ASSURANCE DÉPENDANCE

Sommaire

INTRODUCTION	2
MÉTHODOLOGIE.....	3
1. DURÉE DES PRISES EN CHARGE PAR L'AD	4
1.1 RÉPARTITION DE LA DURÉE DE LA PRISE EN CHARGE PAR L'AD	4
1.2 DURÉE MOYENNE ET DURÉE MÉDIANE DE LA PRISE EN CHARGE PAR L'AD	9
2. FOCUS SUR LES PERSONNES BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRISE EN CHARGE PAR L'AD DANS UN ÉTABLISSEMENT D'AIDES ET DE SOINS À SÉJOUR CONTINU	12
2.1 RÉPARTITION DE LA DURÉE DE PRISE EN CHARGE PAR L'AD EN ESC.....	12
2.2 DURÉE MOYENNE ET DURÉE MÉDIANE DE LA PRISE EN CHARGE PAR L'AD EN ESC.....	13
3. FOCUS SUR LES PERSONNES BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRISE EN CHARGE PAR L'AD À DOMICILE	18
3.1 DURÉE MOYENNE ET DURÉE MÉDIANE DE LA PRISE EN CHARGE PAR L'AD DES PERSONNES DÉCÉDÉES AYANT VÉCUES UNIQUEMENT À DOMICILE.....	18
3.2 DURÉE MOYENNE ET DURÉE MÉDIANE DE LA PRISE EN CHARGE PAR L'AD À DOMICILE JUSQU'AU TRANSFERT EN ESC	20
4. ANNEXE	23
4.1 EXPLICATION BOXPLOT.....	23

INTRODUCTION

L'assurance dépendance (AD) prend en charge les frais des aides et soins nécessaires aux personnes dépendantes.

Pour bénéficier d'une prise en charge par l'AD, une personne, indépendamment de son âge, doit avoir un besoin d'aides et de soins dans le domaine des actes essentiels de la vie important et régulier et ce besoin doit représenter au moins trois heures et demie par semaine et persister pour une période minimale de 6 mois ou être irréversible. Les personnes qui ne remplissent pas ces conditions, mais disposent d'une décision de la Caisse nationale de santé (CNS) sur base d'un accord du Contrôle médical de la sécurité sociale pour bénéficier de soins palliatifs font également partie du cercle des bénéficiaires de l'assurance dépendance (art. 349 du CSS).

Lorsque la personne dépendante vit à domicile, les aides et soins peuvent être assurés par des réseaux d'aides et de soins et/ou par un aidant. Les frais des réseaux d'aides et de soins sont pris en charge directement par l'AD. Si un aidant assure les aides et soins, une prestation en espèces peut être allouée à la personne dépendante.

Si la personne dépendante vit dans un établissement d'aides et de soins à séjour continu ou intermittent, l'AD prend directement en charge les frais des aides et soins. Les frais relatifs au prix de pension restent à charge de la personne dépendante.¹

La présente analyse s'intéresse à la durée pendant laquelle des prestations sont prises en charge par l'AD.

Dans la première partie, les durées des prises en charge par l'AD sont considérées indépendamment du lieu de séjour. Dans la deuxième partie, un focus est tout d'abord mis sur la durée des prises en charge en établissements d'aides et de soins à séjour continu (ESC) et ensuite sur la durée des prises en charge par l'AD à domicile.

¹ L' Assurance dépendance en bref - Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance // Le gouvernement luxembourgeois

MÉTHODOLOGIE

Les résultats présentés dans cette analyse se rapportent aux personnes ayant bénéficié d'une prise en charge par l'AD depuis son entrée en vigueur en 1999. Toutes les personnes bénéficiant d'une évaluation par l'Administration d'évaluation et de contrôle de l'assurance dépendance (AEC) sont considérées dans la sélection de base, indépendamment si elles sont affiliées à l'assurance maladie-maternité luxembourgeoise ou à une autre assurance.

Critères d'exclusion pour les personnes prises en charge par l'AD dans le cadre de cette analyse :

- Plus jeune que 60 ans lors de la première prise en charge par l'AD² ;
- Résidence à l'étranger ;
- Bénéficiaires de prestations forfaitaires (surdit  ou capacit  auditive r duite, c cit  ou acuit  visuelle r duite, Spina Bifida symptomatique, dysarthrie grave ou aphasie grave, laryngectomie);
- R sidence dans un  tablissement d'aides et de soins   s jour intermittent ;
- Plusieurs chevauchements entre domicile et  tablissement d'aides et de soins   s jours continu³ ;
- La date de d c s se situe plus de 60 jours apr s la fin de la prise en charge par l'AD.

Ainsi, les personnes retenues dans le cadre de cette analyse sont des personnes  g es d'au moins 60 ans au d but de leur droit aux prestations de l'AD et r sidant soit   domicile, soit en  tablissement d'aides et de soins   s jour continu, soit qui changent une seule fois leur lieu de r sidence (du domicile vers l' tablissement ou inversement).

Les personnes b n ficiant d'un forfait « Soins palliatifs » ou d'un forfait « D c s » sont dans la s lection.

  noter que de mani re g n rale toutes ces personnes sont consid r es pour l'analyse qui suit. Or, uniquement les personnes d c d es sont prises en compte pour la d termination des dur es moyennes et dur es m dianes de la prise en charge par l'AD.

Le diagnostic consid r  correspond au diagnostic principal renseign  par l'AEC lors de la derni re  valuation, et il est regroup  selon la classification de l'AEC.

La dur e moyenne et la dur e m diane des prises en charge par l'AD sont renseign es en ann es.

L'extraction des donn es date du 11 janvier 2023.

² La mise   disposition d'une aide technique ou l'adaptation de logement, qui peuvent  galement  tre accord es par l'AD ne sont pas consid r es. Uniquement les prises en charge dans le cadre d'une synth se de prise en charge sont consid r es.

³ Une petite tol rance pendant 30 jours est autoris e pendant la p riode du changement du domicile en  tablissement (ou l'inverse).

1. DURÉE DES PRISES EN CHARGE PAR L'AD

1.1 RÉPARTITION DE LA DURÉE DE LA PRISE EN CHARGE PAR L'AD

Le tableau 1 reprend par année de début de la prise en charge par l'AD le nombre de personnes bénéficiant d'une première prise en charge par l'AD, ainsi que le pourcentage de ces personnes par année de prise en charge additionnelle. Les tableaux 2 et 3 présentent les mêmes statistiques que le tableau 1, mais selon le sexe de la personne prise en charge par l'AD.

Ainsi, comme illustré dans le tableau 1, 2 726 personnes reçoivent leur première synthèse de prise en charge en 2019. Parmi ces personnes, 15% décèdent encore en 2019, 14% décèdent en 2020, ..., et 49% sont encore en vie au 1^{er} janvier 2023.

Le tableau 2 montre que parmi les femmes bénéficiant des prestations de l'AD à partir de 2019, seulement 11% décèdent au cours de la première année et 56% sont encore en vie au 1^{er} janvier 2023. Pour les hommes (cf. tableau 3), 21% décèdent au cours de la première année de leur prise en charge en 2019 et 38% sont encore en vie au 1^{er} janvier 2023.

Tableau 1: Répartition de la durée de prise en charge par l'AD en fonction de l'année de début

Année début	Année de décès = Année de début de la prise en charge par l'AD + N																							En vie	Nombre total	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22			23
1999	19%	19%	14%	10%	10%	7%	5%	4%	3%	2%	2%	1%	1%	1%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,3%	4 696
2000	13%	19%	15%	12%	7%	8%	6%	3%	4%	3%	2%	2%	2%	1%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,6%	1 559
2001	16%	20%	13%	11%	8%	6%	5%	5%	3%	2%	3%	2%	1%	1%	1%	1%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,9%	1 701
2002	17%	20%	11%	10%	8%	8%	6%	4%	4%	2%	2%	2%	1%	1%	1%	1%	1%	0%	0%	0%	0%				0,9%	1 842
2003	16%	15%	14%	11%	8%	7%	6%	4%	4%	3%	2%	2%	1%	2%	1%	1%	1%	0%	0%	0%					1,2%	1 973
2004	15%	16%	12%	12%	8%	7%	6%	5%	4%	4%	3%	2%	1%	2%	1%	1%	0%	0%	0%						2,0%	1 707
2005	16%	18%	12%	10%	8%	7%	6%	5%	4%	2%	3%	2%	2%	1%	1%	1%	1%	1%							1,3%	1 760
2006	19%	18%	10%	9%	9%	6%	6%	4%	4%	3%	3%	2%	1%	1%	1%	1%	1%								2,4%	1 756
2007	20%	15%	12%	10%	8%	6%	6%	5%	4%	3%	2%	2%	2%	2%	1%	1%									2,9%	1 851
2008	19%	16%	12%	11%	8%	5%	6%	4%	4%	3%	3%	2%	1%	1%	1%										3,6%	1 843
2009	20%	16%	11%	11%	8%	7%	6%	4%	4%	2%	2%	3%	1%	1%											4,5%	1 985
2010	19%	17%	11%	8%	8%	7%	6%	5%	4%	4%	2%	2%	2%												6,2%	2 165
2011	19%	17%	10%	9%	7%	7%	6%	5%	4%	4%	3%	2%													8,9%	2 144
2012	17%	16%	10%	11%	8%	6%	6%	5%	4%	3%	3%														11,8%	2 253
2013	18%	16%	11%	10%	8%	6%	5%	5%	4%	4%															12,7%	2 077
2014	19%	16%	10%	8%	9%	7%	6%	5%	4%																14,9%	2 014
2015	19%	14%	12%	11%	8%	7%	6%	5%																	17,7%	2 034
2016	19%	16%	11%	9%	8%	7%	6%																		22,9%	2 184
2017	16%	15%	12%	10%	9%	7%																			30,5%	2 259
2018	15%	14%	12%	10%	9%																				40,8%	2 755
2019	15%	14%	11%	10%																					49,2%	2 726
2020	15%	15%	11%																						59,4%	2 533
2021	14%	14%																							72,0%	2 510
2022	20%																								79,8%	1 953

Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Tableau 2: Répartition de la durée de prise en charge par l'AD en fonction de l'année de début pour les femmes

Année début	Année de décès = Année de début de la prise en charge par l'AD + N																									Nombre total	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	En vie		
1999	18%	17%	13%	10%	10%	7%	5%	4%	3%	2%	2%	2%	1%	1%	1%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,3%	3 424
2000	9%	17%	14%	13%	8%	9%	6%	4%	4%	4%	3%	3%	2%	1%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,6%	1 017
2001	11%	18%	13%	11%	9%	7%	6%	6%	3%	3%	3%	2%	2%	1%	1%	1%	1%	1%	0%	0%	0%	0%			1,0%	1 136	
2002	14%	18%	10%	10%	9%	8%	7%	5%	4%	3%	2%	2%	1%	1%	1%	1%	1%	0%	0%	0%	0%				1,0%	1 218	
2003	12%	13%	14%	12%	9%	7%	7%	5%	5%	4%	2%	2%	2%	2%	1%	1%	1%	0%	1%	0%					1,2%	1 277	
2004	11%	14%	12%	11%	8%	7%	7%	6%	4%	5%	4%	2%	2%	2%	1%	1%	0%	0%	0%						2,7%	1 074	
2005	14%	17%	11%	10%	9%	7%	7%	6%	4%	2%	4%	2%	2%	1%	1%	1%	1%	1%							1,4%	1 125	
2006	13%	15%	10%	10%	9%	7%	7%	5%	4%	4%	3%	3%	1%	2%	1%	1%	1%								3,5%	1 073	
2007	15%	14%	11%	9%	9%	8%	7%	5%	4%	3%	3%	2%	2%	2%	1%	1%									4,2%	1 122	
2008	15%	14%	12%	11%	8%	6%	6%	5%	5%	4%	4%	3%	2%	2%	1%										4,8%	1 131	
2009	15%	14%	10%	11%	8%	7%	7%	5%	4%	3%	2%	3%	1%	2%											6,0%	1 254	
2010	14%	14%	11%	8%	8%	8%	7%	6%	4%	4%	3%	3%	2%												7,9%	1 327	
2011	13%	14%	10%	8%	7%	8%	5%	6%	5%	5%	4%	2%													11,7%	1 287	
2012	14%	13%	9%	11%	7%	6%	7%	6%	5%	5%	3%														14,9%	1 373	
2013	14%	12%	11%	10%	8%	8%	5%	7%	5%	4%															16,6%	1 209	
2014	14%	14%	10%	8%	9%	8%	7%	6%	5%																18,9%	1 136	
2015	13%	11%	12%	11%	9%	7%	8%	6%																	23,3%	1 178	
2016	14%	14%	10%	10%	8%	9%	8%																		28,7%	1 299	
2017	12%	12%	11%	10%	10%	7%																			37,3%	1 316	
2018	11%	11%	10%	9%	9%																				50,0%	1 641	
2019	11%	12%	10%	10%																					56,4%	1 641	
2020	12%	11%	9%																						67,8%	1 477	
2021	9%	12%																							78,9%	1 462	
2022	16%																								83,9%	1 118	

Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Tableau 3: Répartition de la durée de prise en charge par l'AD en fonction de l'année de début pour les hommes

Année début	Année de décès = Année de début de la prise en charge par l'AD + N																								En vie	Nombre total
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23		
1999	22%	22%	15%	10%	9%	7%	3%	3%	3%	2%	1%	1%	1%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,2%	1 272
2000	21%	25%	18%	11%	4%	6%	4%	3%	2%	1%	1%	1%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,6%	542
2001	24%	25%	13%	11%	7%	4%	4%	3%	2%	1%	2%	1%	0%	1%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,7%	565
2002	24%	25%	13%	10%	8%	7%	3%	2%	3%	1%	1%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0,6%	624
2003	25%	18%	14%	10%	6%	7%	5%	3%	2%	2%	3%	1%	1%	1%	1%	1%	0%	0%	0%	0%	1%				1,1%	696
2004	23%	19%	13%	12%	8%	6%	5%	4%	2%	2%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	0%	0%						0,8%	633
2005	20%	19%	15%	9%	8%	7%	5%	5%	3%	2%	2%	1%	1%	1%	0%	0%	0%	0%							1,1%	635
2006	27%	22%	11%	8%	10%	5%	5%	3%	3%	2%	2%	1%	1%	1%	0%	0%	0%								0,7%	683
2007	29%	17%	13%	11%	6%	4%	4%	5%	3%	2%	1%	2%	1%	1%	1%	1%									0,8%	729
2008	26%	19%	13%	11%	7%	5%	5%	3%	3%	2%	1%	1%	1%	0%	0%										1,8%	712
2009	30%	19%	13%	10%	6%	6%	3%	3%	3%	1%	2%	2%	1%	1%											2,1%	731
2010	26%	21%	10%	10%	8%	6%	4%	3%	3%	2%	1%	1%	1%												3,5%	838
2011	27%	20%	11%	10%	7%	6%	6%	3%	2%	2%	1%	1%													4,8%	857
2012	23%	20%	12%	11%	9%	6%	4%	3%	3%	1%	2%														6,9%	880
2013	24%	22%	11%	10%	7%	5%	4%	4%	3%	2%															7,3%	868
2014	26%	19%	10%	8%	8%	5%	5%	5%	4%																9,8%	878
2015	27%	18%	13%	10%	7%	6%	4%	4%																	10,2%	856
2016	27%	20%	14%	8%	8%	6%	3%																		14,4%	885
2017	21%	20%	14%	11%	7%	6%																			21,1%	943
2018	20%	18%	14%	12%	9%	0%																			27,2%	1 114
2019	21%	18%	12%	11%																					38,2%	1 085
2020	20%	19%	13%																						47,7%	1 056
2021	21%	16%																							62,4%	1 048
2022	26%																								74,4%	835

Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Les résultats des années 1999 et 2022 doivent être nuancés :

- L'AD a été introduite en 1999, de sorte que non seulement des personnes dont les besoins pour une prise en charge ont apparu au courant de l'année 1999, ont pu bénéficier d'une prise en charge par l'AD, mais également celles déjà présentes avant l'entrée en vigueur de l'AD.
- L'année 2022 n'est pas encore clôturée. Toutes les demandes introduites en 2022 pour lesquelles l'évaluation par l'AEC n'a pas encore été terminée lors de l'extraction des données au 11 janvier 2023, ne sont pas encore incluses dans l'analyse.

En 2017, un certain ralentissement au niveau des évaluations a pu être constaté étant donné qu'une réforme de l'AD entrerait en vigueur au 1.1.2018.

La moyenne d'âge en début de l'AD diffère entre hommes et femmes, et une légère tendance vers le haut peut être observée dans le temps.

Tableau 4: Évolution du nombre de personnes nouvellement prises en charge par l'AD et de leur âge moyen en début de la prise en charge par l'AD

Année début	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	Âge moyen	Nombre	Âge moyen	Nombre	Âge moyen
1999	3 424	82,5	1 272	78,4	4 696	81,4
2000	1 017	81,2	542	78,4	1 559	80,2
2001	1 136	81,0	565	78,2	1 701	80,1
2002	1 218	81,1	624	78,6	1 842	80,2
2003	1 277	80,6	696	78,1	1 973	79,8
2004	1 074	80,8	633	78,2	1 707	79,8
2005	1 125	80,7	635	77,8	1 760	79,6
2006	1 073	80,6	683	78,0	1 756	79,5
2007	1 122	80,6	729	78,3	1 851	79,7
2008	1 131	80,8	712	78,0	1 843	79,7
2009	1 254	80,4	731	78,4	1 985	79,7
2010	1 327	81,2	838	78,3	2 165	80,1
2011	1 287	80,7	857	78,2	2 144	79,7
2012	1 373	80,9	880	78,8	2 253	80,1
2013	1 209	81,0	868	79,2	2 077	80,2
2014	1 136	80,8	878	79,0	2 014	80,0
2015	1 178	81,4	856	79,8	2 034	80,7
2016	1 299	81,6	885	79,4	2 184	80,7
2017	1 316	81,2	943	79,5	2 259	80,5
2018	1 641	81,5	1 114	80,2	2 755	81,0
2019	1 641	81,7	1 085	79,9	2 726	81,0
2020	1 477	81,5	1 056	79,7	2 533	80,8
2021	1 462	81,7	1 048	79,5	2 510	80,7
2022	1 118	81,7	835	79,9	1 953	81,0

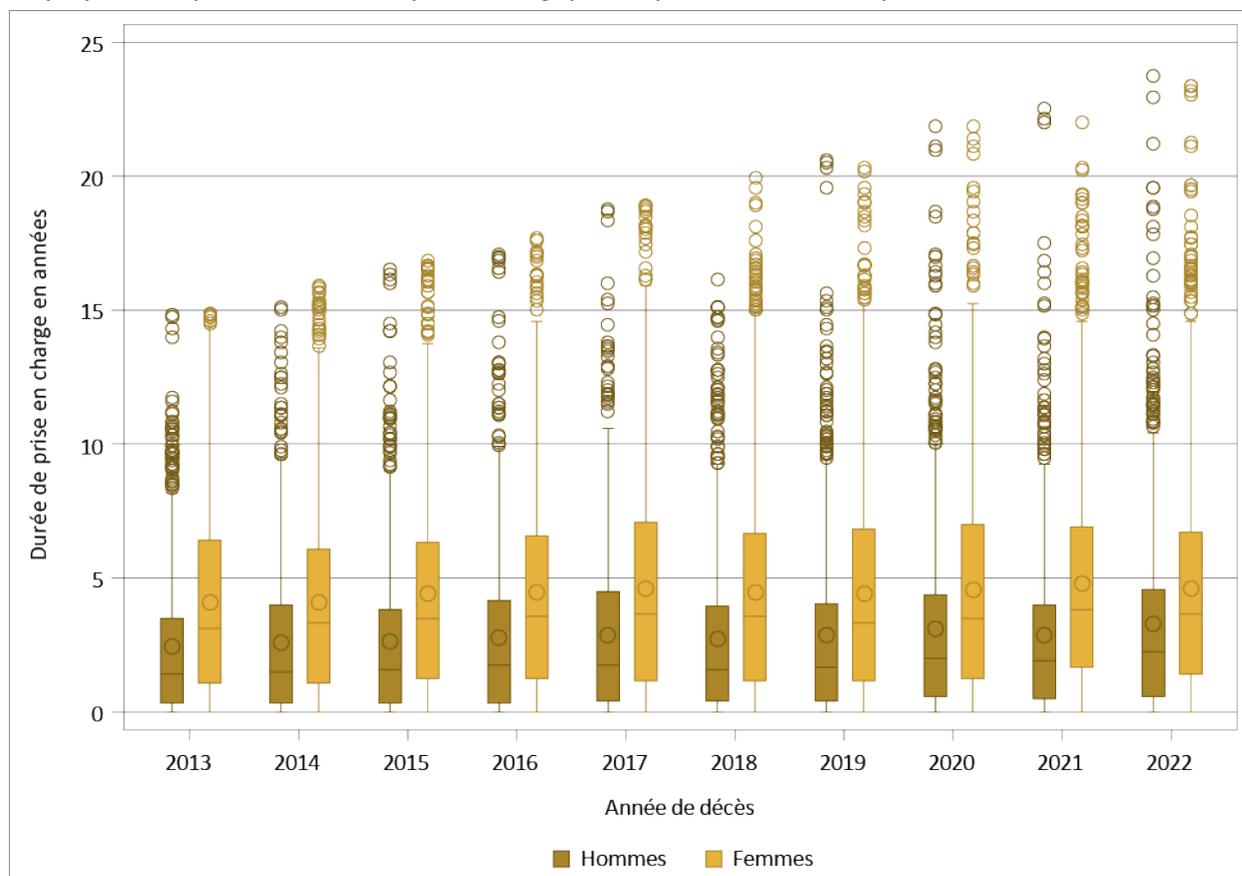
Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Les chiffres montrent que les hommes pris en charge par l'AD survivent, en moyenne, moins longtemps dans leur état de dépendance que les femmes, mais ils sont également, en moyenne, plus jeunes lorsqu'ils reçoivent pour la première fois des prestations de l'AD.

1.2 DURÉE MOYENNE ET DURÉE MÉDIANE DE LA PRISE EN CHARGE PAR L'AD

L'analyse qui suit se focalise sur les personnes décédées au cours des 10 dernières années (2013-2022).

Graphique 1 – Boxplot de la durée de la prise en charge par l'AD par année de décès et par sexe



Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Le maximum des outliers augmente par année. En 2013, la durée maximale des prises en charge par l'AD se limite à 15 ans comme l'AD n'a été introduite qu'en 1999. Ainsi chaque année, la durée maximale augmente de 1.

Tableau 5: Évolution de la durée moyenne et de la durée médiane en années de la prise en charge par l'AD et évolution de l'âge moyen lors du décès par année de décès et par sexe

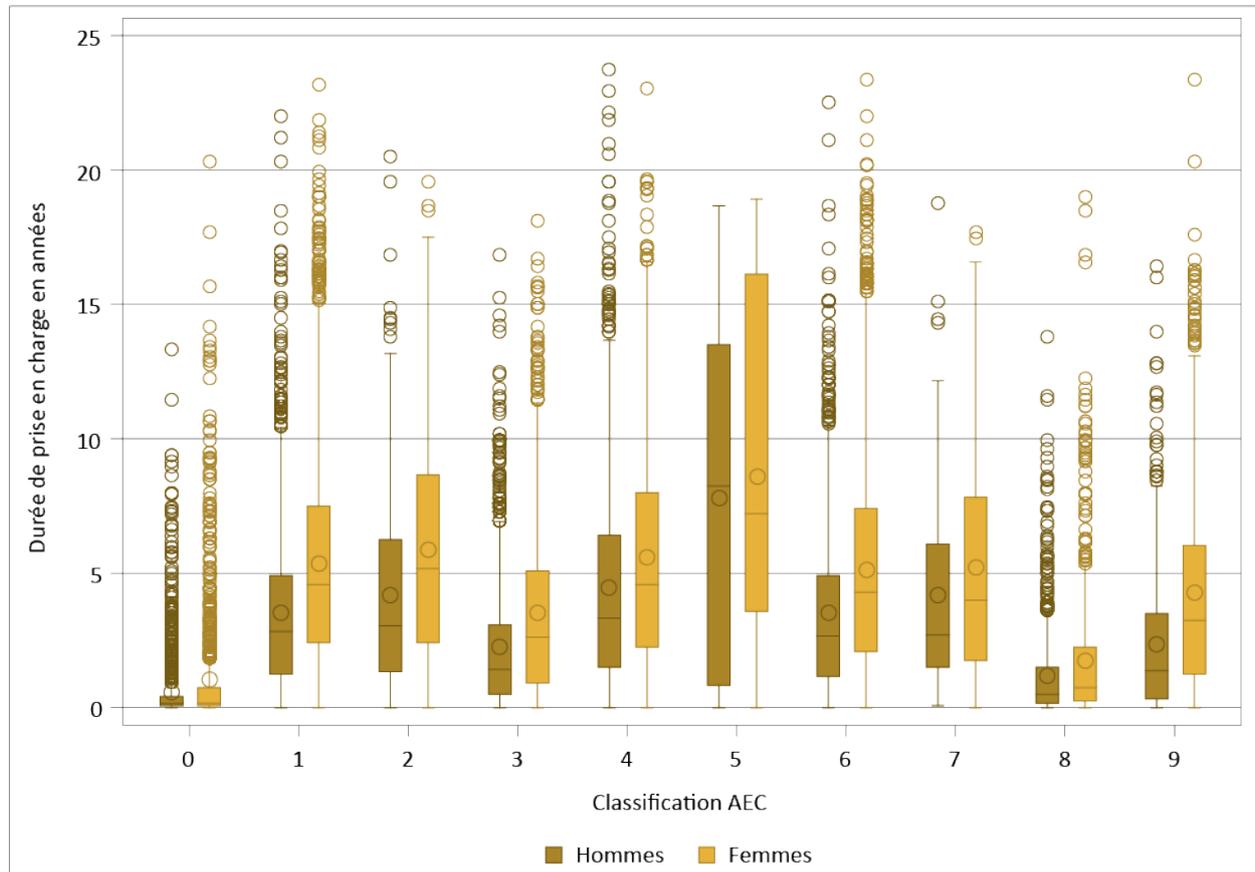
Année de décès	Femmes				Hommes			
	Nombre	Durée moyenne	Durée médiane	Âge moyen décès	Nombre	Durée moyenne	Durée médiane	Âge moyen décès
2013	1 094	4,1	3,1	85,3	747	2,5	1,4	81,0
2014	1 047	4,1	3,3	84,8	851	2,6	1,5	81,9
2015	1 173	4,4	3,5	85,6	805	2,6	1,6	82,1
2016	1 099	4,5	3,6	86,0	826	2,8	1,8	82,0
2017	1 156	4,6	3,7	85,4	819	2,9	1,8	82,1
2018	1 197	4,5	3,6	86,1	868	2,7	1,6	82,9
2019	1 252	4,4	3,3	86,2	880	2,8	1,7	83,2
2020	1 316	4,6	3,5	86,6	968	3,1	2,0	83,5
2021	1 311	4,8	3,8	86,4	970	2,8	1,9	83,2
2022	1 344	4,7	3,7	86,3	978	3,3	2,3	82,6

Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

L'âge moyen lors du décès, ainsi que la durée moyenne et la durée médiane de la prise en charge par l'AD ont augmenté de 1,0 an pour les femmes et de 1,6 an pour les hommes entre 2013 et 2022.

Le graphique 2 montre la durée de la prise en charge par l'AD par sexe et classification AEC des diagnostics pour la période de décès 2013-2022.

Graphique 2 – Boxplot de la durée de la prise en charge par l'AD par classification AEC des diagnostics et par sexe pour la période de décès 2013-2022



Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

La classification des causes de dépendance selon l'AEC est reprise dans le tableau 6. Elle se base sur la classification CIM-10 encodée lors de l'évaluation de la personne.

Tableau 6: Classification des causes de la dépendance selon l'AEC

	Libellé	Description
0	Pas de diagnostics renseignés	Il s'agit des cas où le diagnostic est manquant, soit parce qu'il n'est pas renseigné lors de l'évaluation (concerne uniquement les évaluations avant le 1.1.2018), soit parce qu'il s'agit d'un forfait « Décès » ou d'un forfait « Soins palliatifs ».
1	Démence et troubles des fonctions cognitives	Diagnostics se rapportant à la maladie d'Alzheimer, démence vasculaire et toutes les autres formes de démence quelle qu'en soit la cause, y compris les démences sans précision.
2	Troubles psychiatriques	Diagnostics se rapportant aux syndromes dépressifs, névroses et psychoses, à l'exclusion des diagnostics de démence et de retard mental.
3	Maladies du système cardio-vasculaire	Diagnostics ayant trait à l'insuffisance cardiaque et pulmonaire ainsi que toutes les autres affections du système cardio-pulmonaire.
4	Maladies du système nerveux	Affections du système nerveux central (essentiellement les séquelles d'AVC (accidents vasculaires-cérébraux), maladies de Parkinson, sclérose en plaques, paraplégies et paralysies infantiles) ou périphérique (essentiellement les polynévrites)).
5	Malformations congénitales et retards du développement moteur ou mental	Diagnostics ayant trait aux malformations congénitales, les retards du développement moteur ou mental ainsi que les anomalies chromosomiques.
6	Maladies du système ostéo-articulaire	Maladies rhumatologiques et orthopédiques.
7	Troubles sensoriels	
8	Tumeurs malignes	
9	Autres	Sont renseignés ici tous les diagnostics qui ne relèvent pas des autres catégories.

Tableau 7: Durée moyenne et durée médiane en années de la prise en charge par l'AD et âge moyen lors du décès par classification AEC et par sexe pour la période de décès 2013-2022

Classification AEC	Femmes				Hommes			
	Nombre	Durée moyenne	Durée médiane	Âge moyen décès	Nombre	Durée moyenne	Durée médiane	Âge moyen décès
0	1 155	1,0	0,2	80,5	1 350	0,6	0,2	79,0
1	3 574	5,3	4,6	88,4	1 948	3,5	2,8	85,3
2	424	5,9	5,2	84,2	322	4,2	3,0	79,7
3	1 188	3,5	2,6	84,7	1 124	2,3	1,4	83,1
4	1 088	5,6	4,6	84,2	1 253	4,5	3,3	81,5
5	16	8,6	7,2	77,4	22	7,8	8,3	76,1
6	2 858	5,1	4,3	88,0	1 271	3,5	2,7	85,7
7	173	5,2	4,0	89,2	90	4,2	2,7	87,3
8	633	1,8	0,8	78,6	672	1,2	0,5	77,7
9	880	4,2	3,3	85,7	660	2,4	1,4	82,1

Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Le tableau 7 montre que la durée moyenne et la durée médiane de la prise en charge par l'AD dépendent également fortement du diagnostic. Cependant les différences entre hommes et femmes persistent.

2. FOCUS SUR LES PERSONNES BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRISE EN CHARGE PAR L'AD DANS UN ÉTABLISSEMENT D'AIDES ET DE SOINS À SÉJOUR CONTINU

L'analyse qui suit se limite aux personnes bénéficiant d'une prise en charge par l'AD ayant leur dernier lieu de séjour en ESC. Une distinction est faite entre :

- Type 1 : les personnes ayant un changement du lieu de vie du domicile vers un ESC pendant leur prise en charge par l'AD ;
- Type 2 : les personnes avec une prise en charge par l'AD uniquement dans un ESC.

2.1 RÉPARTITION DE LA DURÉE DE PRISE EN CHARGE PAR L'AD EN ESC

Les tableaux 8 et 9 montrent la proportion des femmes, respectivement des hommes du type 1 en fonction de l'année d'arrivée en ESC et de leur année de décès.

Tableau 8: Répartition de la durée de prise en charge en ESC après une prise en charge par l'AD à domicile en fonction de l'année de transfert en ESC pour les femmes (type 1)

Année transfert ESC	Année de décès = Année de transfert en ESC + N											Nombre total	Âge moyen début ESC
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	En vie		
2013	13%	16%	13%	11%	11%	9%	7%	6%	4%	2%	8%	425	81,5
2014	10%	17%	12%	11%	9%	9%	8%	5%	5%		13%	415	82,2
2015	9%	11%	15%	14%	11%	12%	6%	6%			16%	423	82,3
2016	14%	16%	13%	12%	11%	10%	4%				21%	467	82,2
2017	14%	14%	13%	14%	11%	10%					24%	460	82,6
2018	12%	15%	13%	13%	9%						39%	543	82,9
2019	15%	15%	13%	13%							45%	489	83,3
2020	15%	16%	12%								57%	389	82,5
2021	14%	17%									69%	325	83,0
2022	15%										85%	134	84,5

Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Parmi les 489 femmes qui, après une prise en charge préalable à domicile par l'AD, sont transférées en ESC en 2019, 15% décèdent encore en 2019, 15% décèdent en 2020, ... et 45% sont encore en vie le 1^{er} janvier 2023.

Tableau 9: Répartition de la durée de prise en charge en ESC après une prise en charge par l'AD à domicile en fonction de l'année de transfert en ESC pour les hommes (type 1)

Année transfert ESC	Année de décès = Année de transfert en ESC + N											Nombre total	Âge moyen début ESC
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	En vie		
2013	18%	23%	10%	14%	11%	7%	5%	3%	2%	1%	6%	253	80,4
2014	20%	25%	14%	10%	7%	7%	5%	4%	3%		5%	231	81,0
2015	21%	25%	15%	11%	6%	6%	4%	2%			8%	255	81,2
2016	26%	20%	15%	10%	8%	9%	3%				9%	257	81,1
2017	19%	27%	17%	11%	6%	7%					12%	291	81,1
2018	22%	22%	21%	11%	9%						15%	308	81,4
2019	22%	29%	14%	13%							22%	289	81,5
2020	26%	22%	16%								36%	274	81,8
2021	28%	20%									52%	193	81,1
2022	22%										78%	75	81,4

Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Les tableaux 10 et 11 montrent la proportion des femmes, respectivement des hommes du type 2 en fonction de l'année de début de la prise en charge par l'AD en ESC et de leur année de décès. Pour les besoins de l'analyse, leur prise en charge par l'AD affichée dans les tableaux 10 et 11 ne commence que lorsqu'elles sont déjà en ESC. À noter que l'arrivée en ESC peut précéder la prise en charge par l'AD, néanmoins cette date n'est pas renseignée dans la base de données.

Tableau 10: Répartition de la durée de prise en charge par l'AD en ESC en fonction de l'année de début de la prise en charge par l'AD en ESC pour les femmes (type 2)

Année début	Année de décès = Année de début de la prise en charge par l'AD en ESC + N											Nombre total	Âge moyen début dépendance
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	En vie		
2013	7%	15%	16%	13%	10%	7%	4%	8%	4%	3%	12%	234	85,6
2014	8%	15%	17%	7%	11%	7%	11%	7%	5%		12%	189	85,6
2015	6%	13%	17%	12%	12%	10%	8%	5%			15%	226	86,0
2016	9%	18%	12%	17%	12%	10%	7%				16%	233	86,9
2017	6%	14%	17%	13%	13%	8%					27%	200	86,2
2018	23%	18%	11%	11%	11%						26%	244	86,2
2019	16%	19%	12%	13%							40%	240	86,9
2020	22%	14%	11%								53%	191	88,2
2021	13%	18%									70%	182	87,0
2022	25%										75%	106	87,7

Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Tableau 11: Répartition de la durée de prise en charge par l'AD en ESC en fonction de l'année de début de la prise en charge par l'AD en ESC pour les hommes (type 2)

Année début	Année de décès = Année de début de la prise en charge par l'AD en ESC + N											Nombre total	Âge moyen début dépendance
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	En vie		
2013	12%	29%	22%	14%	5%	5%	3%	7%	1%	1%	0%	74	83,6
2014	15%	18%	15%	10%	16%	10%	9%	3%			4%	70	84,3
2015	18%	24%	14%	17%	11%	6%	2%	4%			5%	84	84,1
2016	18%	16%	24%	13%	10%	3%	6%				10%	71	85,1
2017	10%	23%	9%	20%	9%	10%					19%	87	83,5
2018	38%	20%	20%	6%	3%						14%	119	84,3
2019	25%	27%	18%	8%							23%	96	85,8
2020	29%	22%	10%								40%	55	85,9
2021	24%	6%									70%	70	84,5
2022	20%										80%	34	85,9

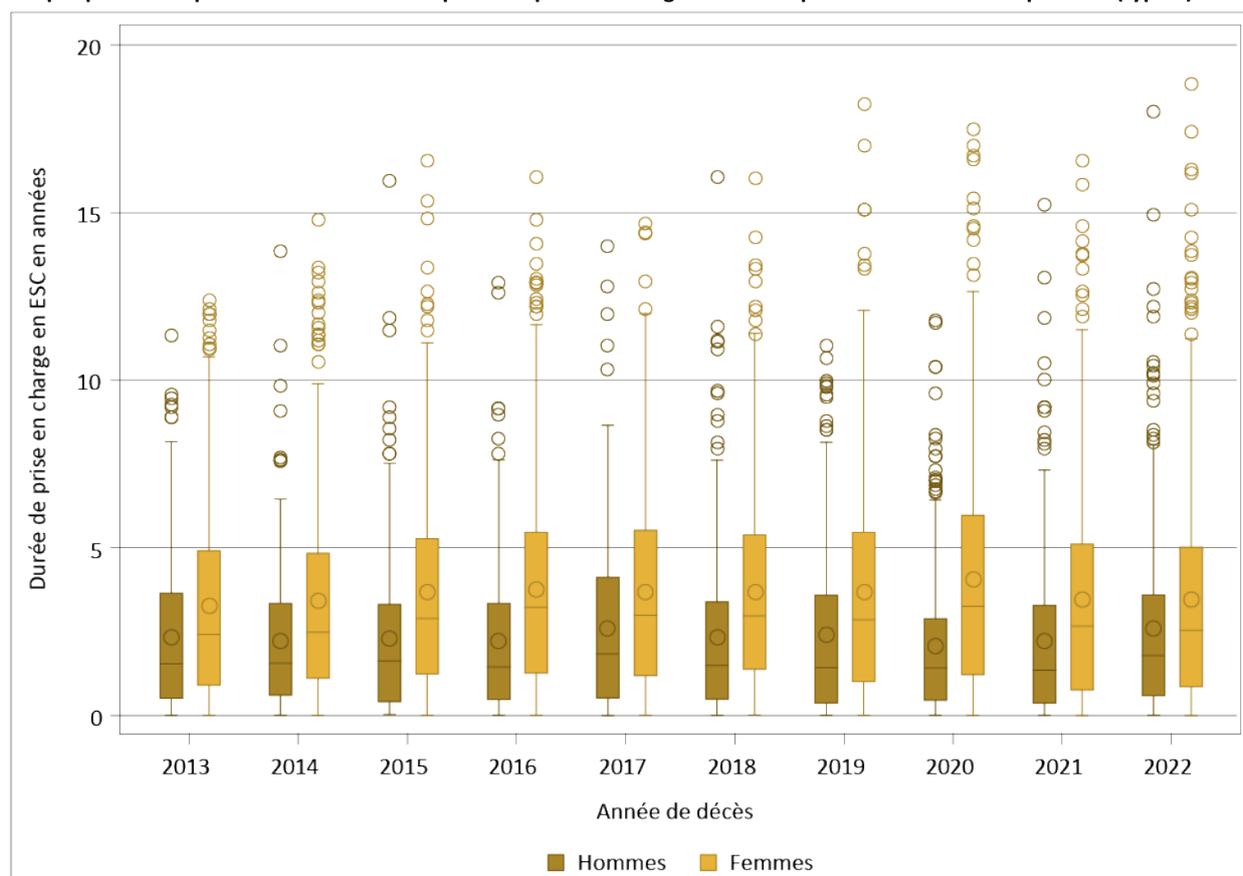
Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

2.2 DURÉE MOYENNE ET DURÉE MÉDIANE DE LA PRISE EN CHARGE PAR L'AD EN ESC

L'analyse qui suit se focalise sur les personnes décédées au cours des 10 dernières années (2013-2022), dont le dernier lieu de séjour était en ESC.

Les graphiques 3 et 4, ainsi que les tableaux 12 et 13 montrent les durées de prises en charge par l'AD en ESC des personnes décédées de type 1, c'est-à-dire celles avec un transfert du domicile vers l'ESC. Pour les besoins de l'analyse, la durée considérée n'est donc pas la durée totale de la prise en charge par l'AD, mais se limite à la partie en ESC et n'inclut pas la prise en charge à domicile.

Graphique 3 – Boxplot de la durée en ESC après une prise en charge à domicile par année de décès et par sexe (type 1)



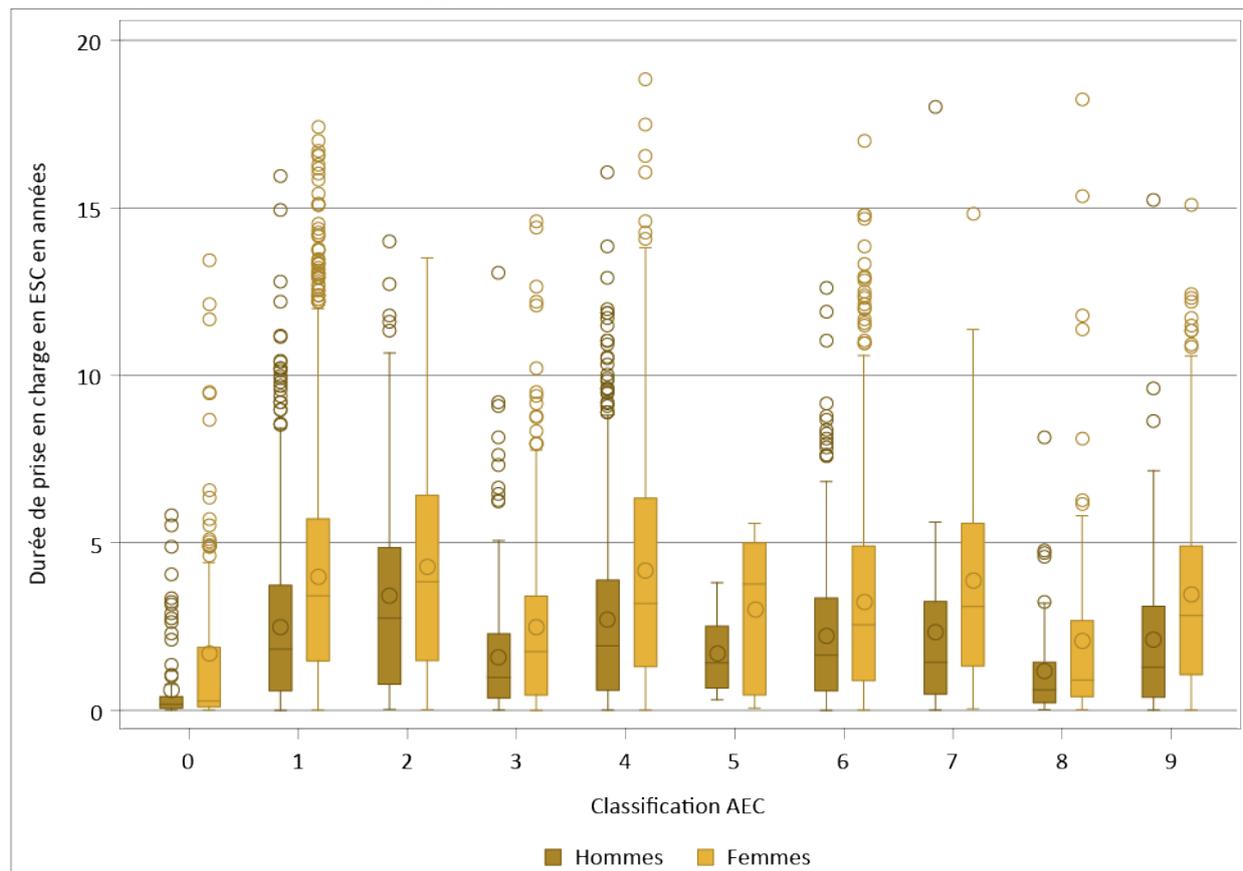
Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Tableau 12: Évolution de la durée moyenne et de la durée médiane en années de la prise en charge par l'AD et de l'âge moyen lors du décès des personnes de type 1 par année de décès et par sexe

Année de décès	Femmes				Hommes			
	Nombre	Durée moyenne	Durée médiane	Âge moyen décès	Nombre	Durée moyenne	Durée médiane	Âge moyen décès
2013	400	3,3	2,4	86,9	185	2,4	1,5	84,0
2014	368	3,4	2,5	86,6	233	2,2	1,6	84,4
2015	418	3,7	2,9	86,8	220	2,3	1,6	84,2
2016	420	3,7	3,2	87,6	259	2,2	1,5	84,1
2017	466	3,7	3,0	86,9	231	2,6	1,8	84,8
2018	451	3,7	3,0	88,1	266	2,3	1,5	84,4
2019	482	3,7	2,9	88,2	275	2,4	1,4	85,6
2020	542	4,0	3,3	88,1	338	2,1	1,4	85,6
2021	534	3,4	2,7	87,5	321	2,2	1,4	85,0
2022	545	3,5	2,5	87,8	318	2,6	1,8	85,2

Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Graphique 4 – Boxplot de la durée en ESC après une prise en charge à domicile par classification AEC des diagnostics et par sexe pour la période de décès 2013-2022 (type 1)



Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

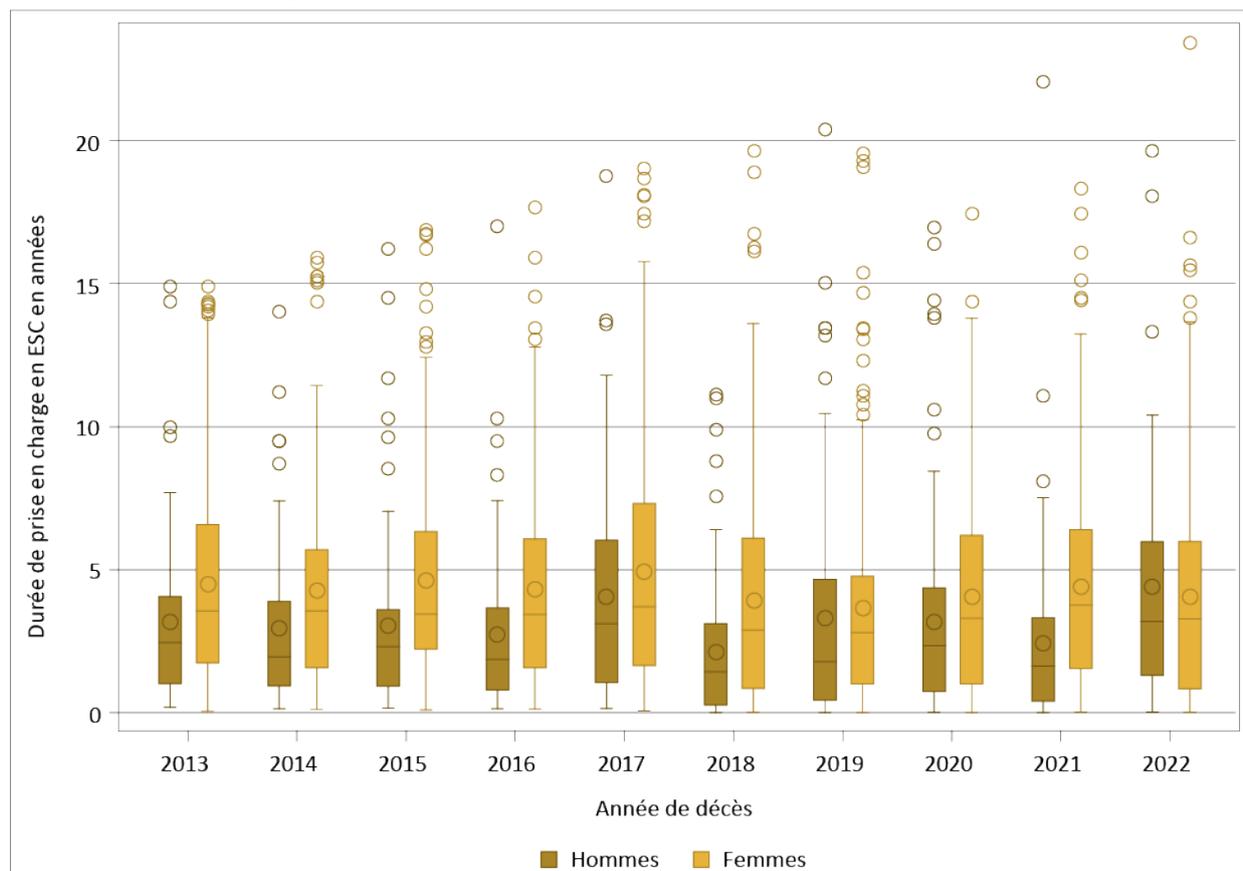
Tableau 13: Durée moyenne et durée médiane en années de la prise en charge par l'AD et l'âge moyen lors du décès des personnes de type 1 par classification AEC et par sexe pour la période de décès 2013-2022

Classification AEC	Femmes				Hommes			
	Nombre	Durée moyenne	Durée médiane	Âge moyen décès	Nombre	Durée moyenne	Durée médiane	Âge moyen décès
0	108	1,7	0,3	84,9	100	0,6	0,2	83,1
1	1 949	4,0	3,4	88,0	1 057	2,5	1,8	85,4
2	177	4,3	3,8	84,7	123	3,4	2,8	79,4
3	329	2,4	1,8	87,3	258	1,6	1,0	85,8
4	526	4,2	3,2	85,0	520	2,7	1,9	83,0
5	5	3,0	3,8	77,2	6	1,7	1,4	74,3
6	1 090	3,3	2,6	88,8	363	2,3	1,7	87,2
7	78	3,9	3,1	90,7	31	2,3	1,4	86,8
8	93	2,1	0,9	82,8	58	1,2	0,6	83,4
9	271	3,5	2,8	87,2	130	2,1	1,3	84,9

Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Les graphiques 5 et 6, ainsi que les tableaux 14 et 15 montrent les durées de prises en charge par l'AD en ESC des personnes de type 2, c'est-à-dire les personnes dont la prise en charge par l'AD a uniquement eu lieu en ESC.

Graphique 5 – Boxplot de la durée de la prise en charge par l'AD en ESC des personnes sans prise en charge à domicile par année de décès et par sexe (type 2)



Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

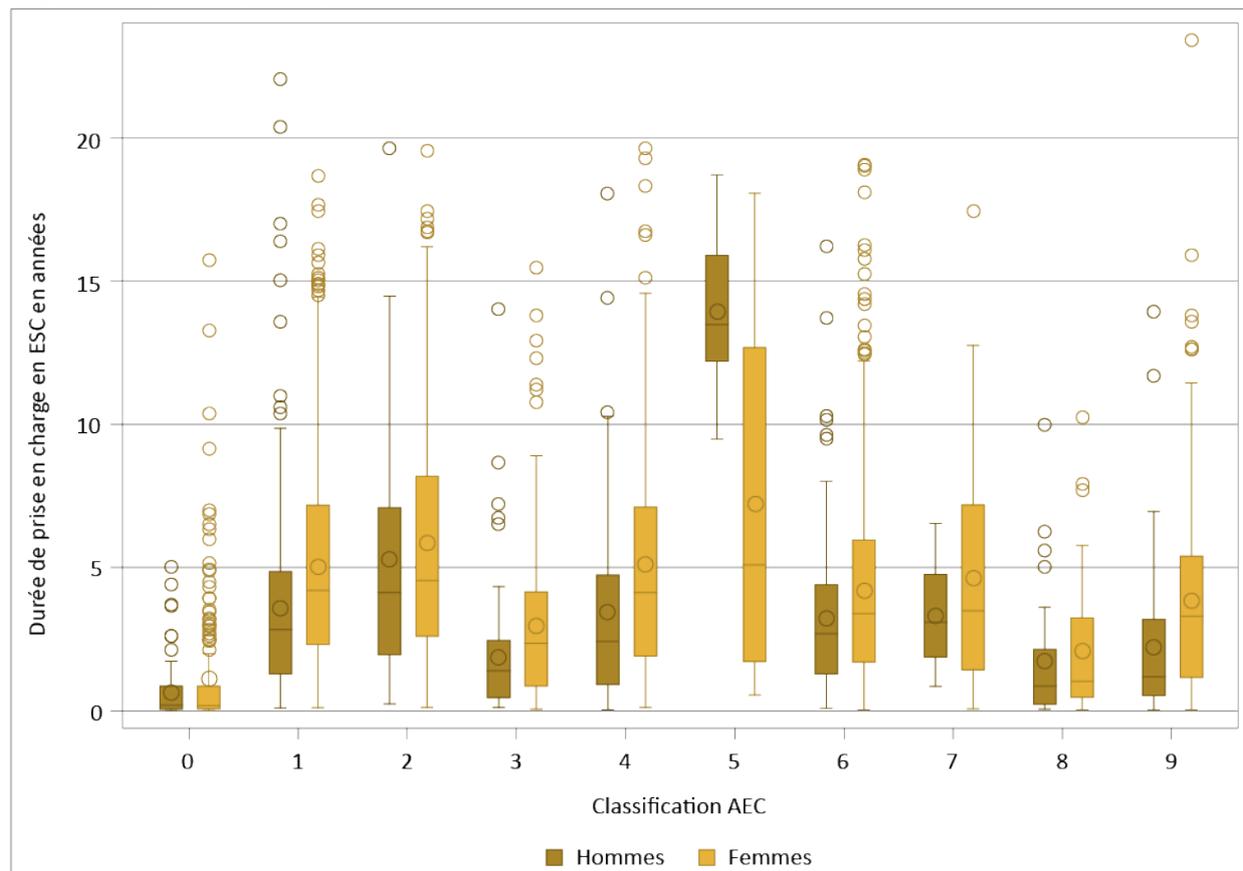
Tableau 14: Évolution de la durée moyenne et de la durée médiane en années de la prise en charge par l'AD et de l'âge moyen lors du décès des personnes de type 2 par année de décès et par sexe

Année de décès	Femmes				Hommes			
	Nombre	Durée moyenne	Durée médiane	Âge moyen décès	Nombre	Durée moyenne	Durée médiane	Âge moyen décès
2013	234	4,4	3,6	89,5	73	3,2	2,5	84,5
2014	189	4,2	3,6	89,2	74	3,0	2,0	86,4
2015	251	4,6	3,4	90,4	81	3,0	2,3	87,1
2016	228	4,3	3,4	90,0	71	2,7	1,9	86,6
2017	211	5,0	3,7	90,1	67	4,1	3,1	86,7
2018	242	3,9	2,9	89,3	114	2,1	1,4	85,9
2019	235	3,6	2,8	89,6	96	3,3	1,8	86,5
2020	271	4,1	3,3	90,9	114	3,1	2,4	88,6
2021	225	4,4	3,8	91,4	72	2,4	1,6	87,5
2022	229	4,0	3,3	90,8	53	4,4	3,2	88,7

Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Le nombre des hommes de type 2 montre de fortes fluctuations d'une année de décès à une autre. De plus, les hommes du type 2 constituent plutôt une minorité parmi les hommes bénéficiant de la prise en charge par l'AD (7,4%, à savoir 72 des 970 hommes pour l'année de décès 2021), et par conséquent de fortes fluctuations sont également observées au niveau des durées moyennes et des durées médianes.

Graphique 6 – Boxplot de la durée de la prise en charge par l'AD en ESC des personnes de type 2 par classification AEC des diagnostics et par sexe pour la période de décès 2013-2022



Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Tableau 15: Durée moyenne et durée médiane en années de la prise en charge par l'AD et âge moyen lors du décès des personnes de type 2 par classification AEC et par sexe pour la période de décès 2013-2022

Classification AEC	Femmes				Hommes			
	Nombre	Durée moyenne	Durée médiane	Âge moyen décès	Nombre	Durée moyenne	Durée médiane	Âge moyen décès
0	184	1,1	0,2	88,3	89	0,6	0,2	86,6
1	859	5,0	4,2	90,8	236	3,6	2,8	87,9
2	115	5,8	4,5	88,4	60	5,3	4,1	83,8
3	166	3,0	2,3	89,9	80	1,9	1,4	87,3
4	161	5,1	4,1	88,0	84	3,4	2,4	84,8
5	4	7,2	5,1	83,8	8	13,9	13,5	85,6
6	541	4,2	3,4	91,6	136	3,2	2,7	88,8
7	36	4,6	3,5	91,1	13	3,3	3,1	91,2
8	63	2,1	1,0	85,9	31	1,7	0,9	83,3
9	186	3,9	3,3	89,6	78	2,2	1,2	85,4

Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

3. FOCUS SUR LES PERSONNES BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRISE EN CHARGE PAR L'AD À DOMICILE

L'analyse qui suit se limite aux personnes ayant leur lieu de séjour à domicile lors de la première prise en charge par l'AD. Une distinction peut être faite entre :

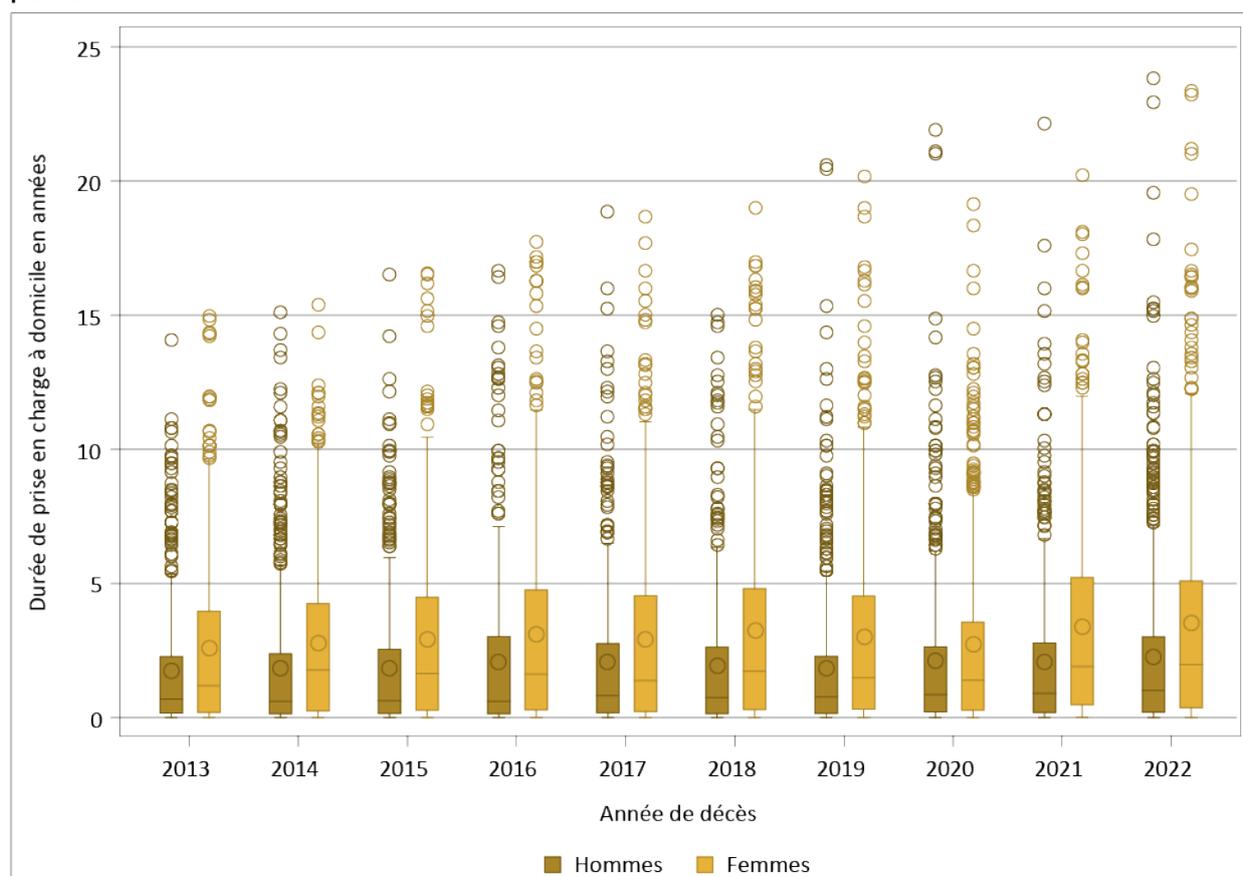
- Type 3 : les personnes avec une prise en charge par l'AD uniquement à domicile;
- Type 4 : les personnes avec une prise en charge par l'AD et ayant un changement du lieu de vie du domicile vers un ESC.

3.1 DURÉE MOYENNE ET DURÉE MÉDIANE DE LA PRISE EN CHARGE PAR L'AD DES PERSONNES DÉCÉDÉES AYANT VÉCUES UNIQUEMENT À DOMICILE

L'analyse qui suit se focalise sur les personnes décédées dont le seul lieu de prise en charge par l'AD était à domicile (type 3), et qui sont décédées au cours des 10 dernières années (2013-2022).

Les graphiques 7 et 8, ainsi que les tableaux 16 et 17 montrent les durées de prise en charge par l'AD à domicile des personnes décédées de type 3.

Graphique 7 – Boxplot de la durée de la prise en charge par l'AD à domicile des personnes de type 3 par année de décès et par sexe



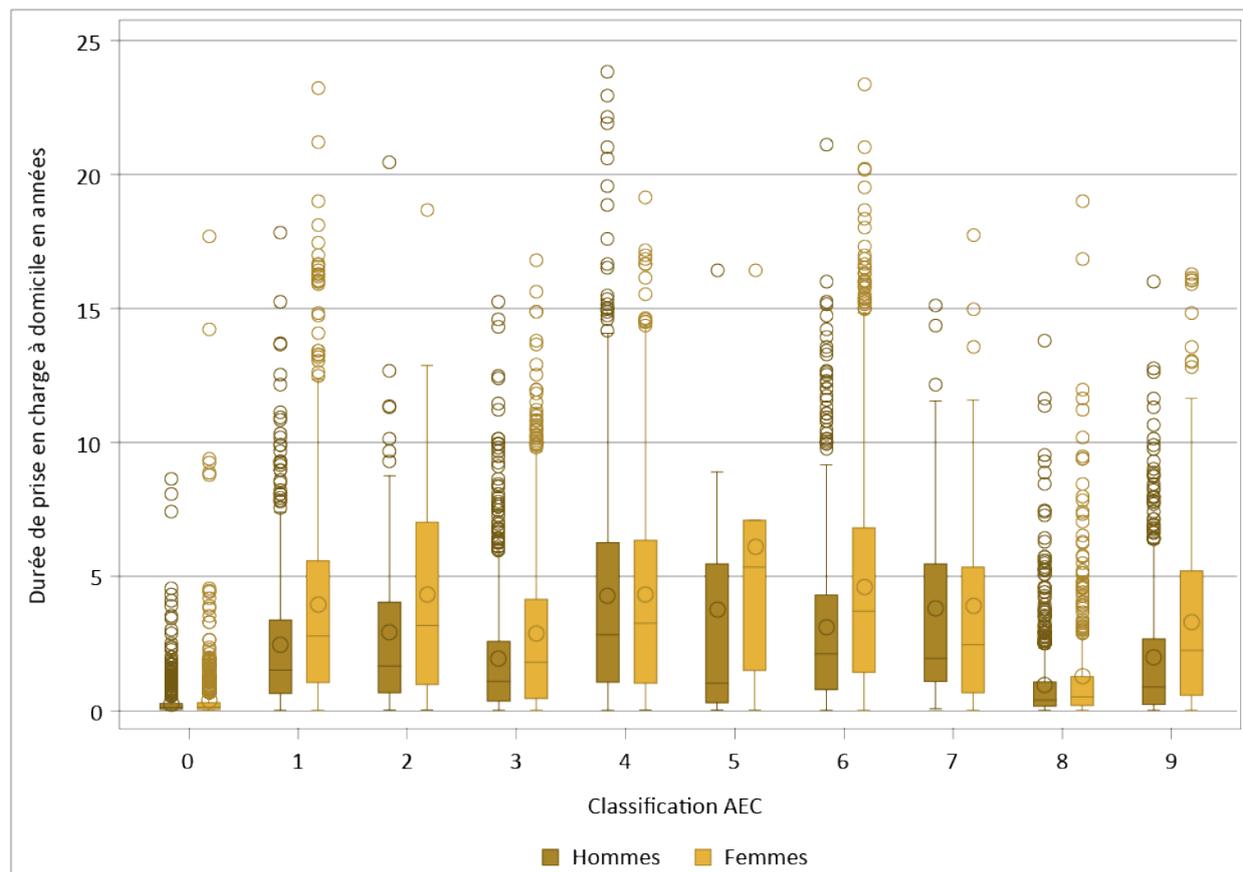
Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Tableau 16: Évolution de la durée moyenne et de la durée médiane de la prise en charge par l'AD et de l'âge moyen lors du décès des personnes de type 3 par année de décès et par sexe

Année de décès	Femmes				Hommes			
	Nombre	Durée moyenne	Durée médiane	Âge moyen décès	Nombre	Durée moyenne	Durée médiane	Âge moyen décès
2013	427	2,6	1,2	81,7	462	1,7	0,7	79,3
2014	440	2,8	1,8	81,4	518	1,8	0,6	80,1
2015	462	2,9	1,6	81,9	475	1,9	0,6	80,2
2016	405	3,1	1,6	82,2	474	2,1	0,6	80,2
2017	441	2,9	1,4	81,7	492	2,1	0,8	80,1
2018	462	3,2	1,7	82,5	464	1,9	0,8	81,4
2019	513	3,1	1,5	82,7	495	1,9	0,8	81,3
2020	475	2,7	1,4	82,6	499	2,1	0,9	80,9
2021	517	3,4	1,9	83,2	559	2,0	0,9	81,6
2022	545	3,5	2,0	82,8	598	2,3	1,0	80,7

Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Graphique 8 – Boxplot de la durée de la prise en charge par l'AD à domicile des personnes de type 3 par classification AEC des diagnostics et par sexe pour la période de décès 2013-2022



Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Tableau 17: Durée moyenne et durée médiane en années de la prise en charge par l'AD et âge moyen lors du décès des personnes de type 3 par classification AEC et par sexe pour la période de décès 2013-2022

Classification AEC	Femmes				Hommes			
	Nombre	Durée moyenne	Durée médiane	Âge moyen décès	Nombre	Durée moyenne	Durée médiane	Âge moyen décès
0	849	0,4	0,1	78,1	1 158	0,3	0,1	78,0
1	694	3,9	2,8	86,3	608	2,4	1,5	84,1
2	116	4,3	3,2	80,0	125	2,9	1,7	77,8
3	646	2,9	1,8	82,0	758	1,9	1,1	81,9
4	366	4,3	3,3	81,6	606	4,3	2,8	79,8
5	5	6,1	5,3	70,2	8	3,8	1,0	67,9
6	1 114	4,6	3,7	85,7	721	3,1	2,1	84,3
7	54	3,9	2,5	85,4	44	3,8	2,0	86,5
8	454	1,3	0,5	76,6	573	1,0	0,4	76,8
9	389	3,3	2,2	82,8	435	2,0	0,9	80,7

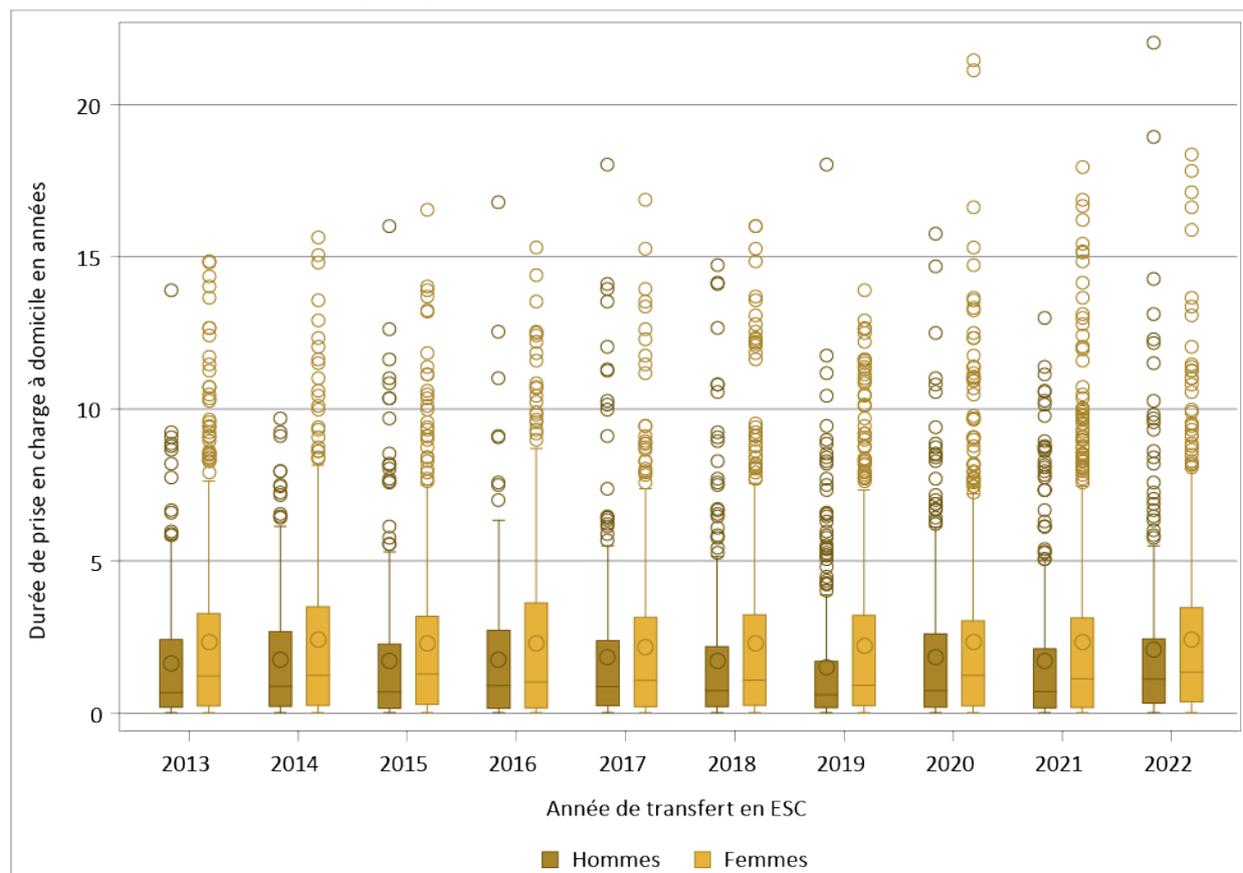
Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

3.2 DURÉE MOYENNE ET DURÉE MÉDIANE DE LA PRISE EN CHARGE PAR L'AD À DOMICILE JUSQU'AU TRANSFERT EN ESC

Les graphiques 9 et 10, ainsi que les tableaux 18 et 19 montrent les durées de prise en charge par l'AD à domicile⁴ des personnes de type 4, à savoir ceux avec un transfert du domicile vers un ESC. Ces personnes peuvent encore être en vie au 1^{er} janvier 2023. Pour les besoins de l'analyse, la durée considérée n'est donc pas la durée totale de la prise en charge par l'AD, mais se limite à la partie à domicile et n'inclut pas la prise en charge en ESC.

⁴ Du début de la prise en charge par l'AD jusqu'à la date de transfert en ESC. L'année de transfert en ESC est donc considérée, et non pas l'année de décès.

Graphique 9 – Boxplot de la durée de la prise en charge par l'AD à domicile des personnes avec transfert par après en ESC par année de transfert et par sexe (type 4)

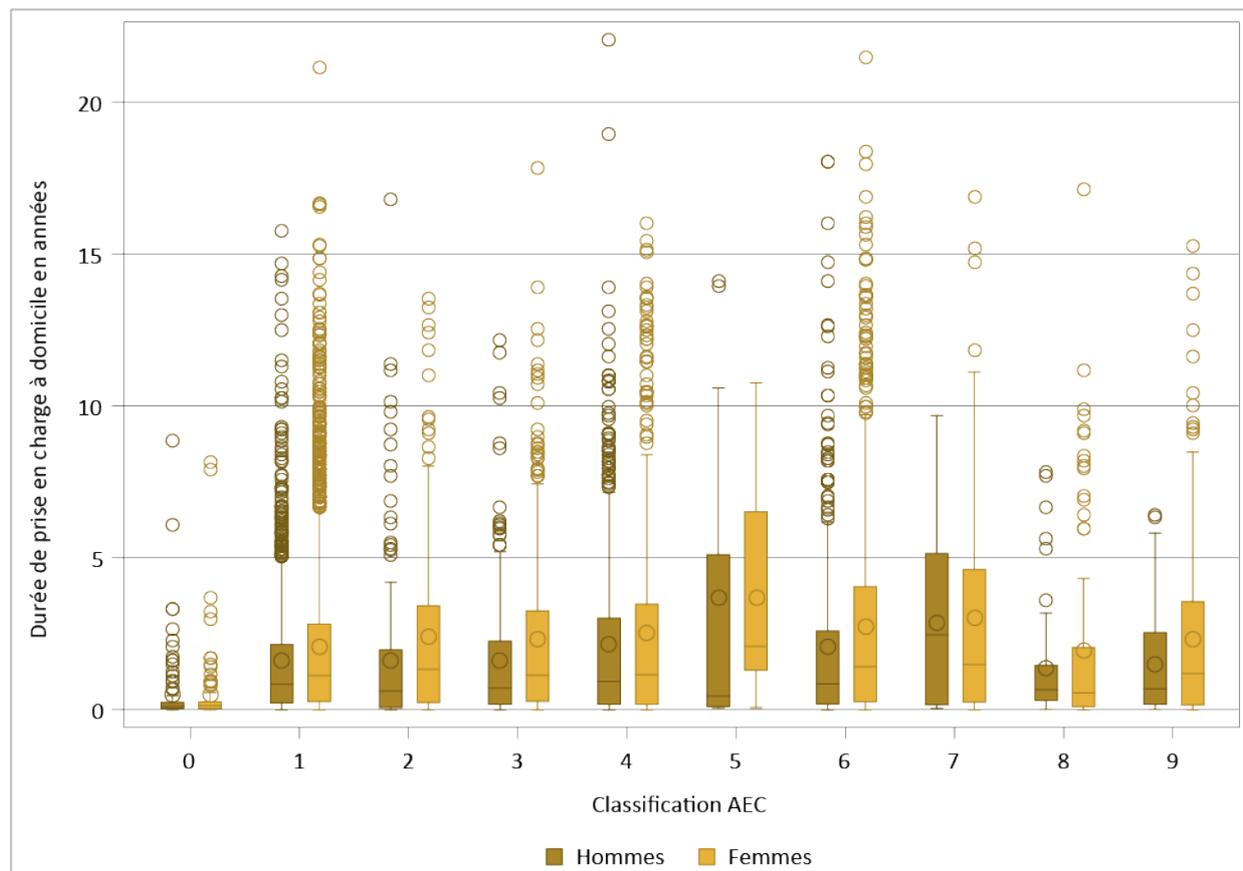


Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Tableau 18: Évolution de la durée moyenne et de la durée médiane en années de la prise en charge par l'AD à domicile et de l'âge moyen lors du transfert en ESC des personnes de type 4 transférées en ESC par année de transfert et par sexe

Année de transfert	Femmes				Hommes			
	Nombre	Durée moyenne	Durée médiane	Âge moyen transfert	Nombre	Durée moyenne	Durée médiane	Âge moyen transfert
2013	443	2,4	1,2	83,4	243	1,6	0,7	81,1
2014	449	2,4	1,2	83,6	239	1,8	0,9	81,5
2015	477	2,2	1,3	83,8	249	1,7	0,7	82,3
2016	474	2,3	1,0	83,8	257	1,7	0,9	81,7
2017	448	2,1	1,1	83,7	275	1,8	0,9	82,5
2018	527	2,3	1,1	84,6	286	1,7	0,7	83,0
2019	517	2,2	0,9	84,6	326	1,5	0,6	82,7
2020	564	2,3	1,2	84,0	336	1,8	0,7	82,3
2021	671	2,4	1,1	84,1	358	1,7	0,7	82,7
2022	604	2,4	1,3	84,9	304	2,1	1,1	82,9

Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Graphique 10 – Boxplot de la durée de la prise en charge par l'AD à domicile des personnes avec transfert par après en ESC par classification AEC des diagnostics ^{a)} et par sexe pour la période de transfert en ESC 2013-2022 (type 4)


Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

a) Il s'agit du dernier diagnostic renseigné, et donc pas nécessairement du diagnostic en vigueur lors du transfert en ESC.

Tableau 19: Durée moyenne et durée médiane en années de la prise en charge par l'AD à domicile et âge moyen lors du transfert en ESC des personnes de type 4 par classification AEC ^{a)} et par sexe pour la période de transfert 2013-2022

Classification AEC	Femmes				Hommes			
	Nombre	Durée moyenne	Durée médiane	Âge moyen transfert	Nombre	Durée moyenne	Durée médiane	Âge moyen transfert
0	94	0,5	0,1	83,8	99	0,5	0,1	82,1
1	2 280	2,1	1,1	84,2	1 187	1,6	0,8	82,9
2	233	2,4	1,3	79,6	155	1,7	0,6	75,5
3	355	2,4	1,1	85,0	256	1,6	0,7	83,9
4	568	2,5	1,2	81,3	566	2,2	0,9	80,2
5	9	3,7	2,1	76,1	14	3,7	0,5	72,5
6	1 169	2,7	1,4	86,1	386	2,1	0,9	85,3
7	96	3,1	1,5	87,3	27	2,9	2,5	85,8
8	104	2,0	0,6	81,2	62	1,4	0,7	82,6
9	266	2,4	1,2	83,7	121	1,5	0,7	82,6

Source : Bases de données de la sécurité sociale, calcul IGSS.

a) Il s'agit du dernier diagnostic renseigné, et donc pas nécessairement du diagnostic en vigueur lors du transfert en ESC.

4. ANNEXE

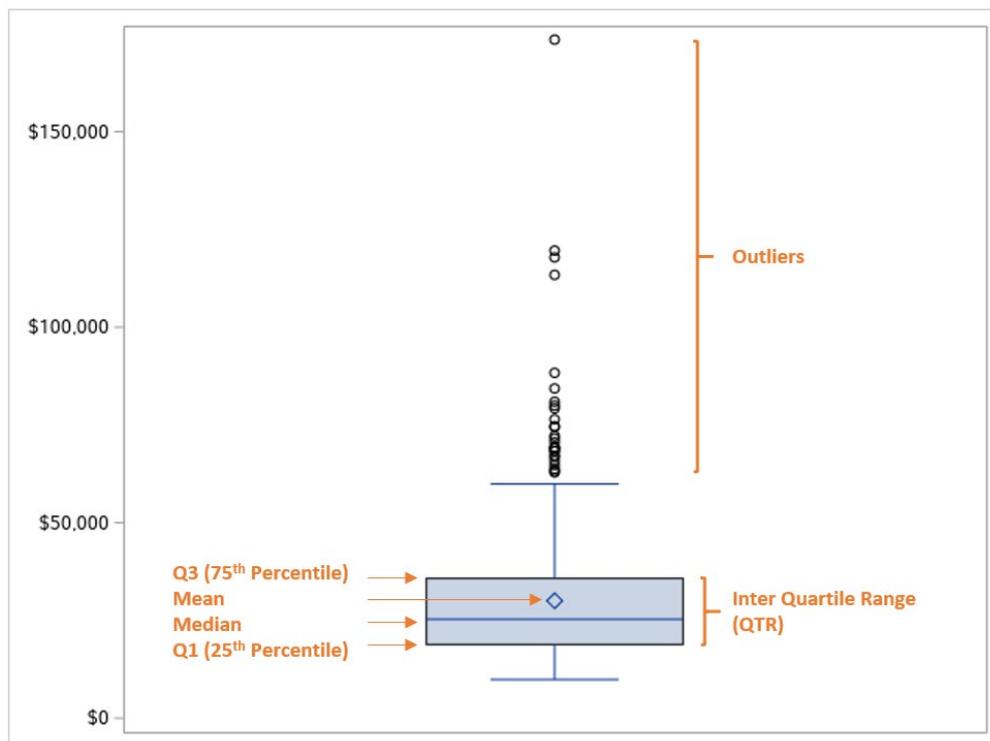
4.1 EXPLICATION BOXPLOT

A boxplot is a standardized way to show the distribution of a variable. Although boxplot can differ, they always show at least these 5 statistics:

- The minimum
- The first quartile
- The median
- The third quartile
- The maximum

Besides these statistics, a boxplot in SAS also shows by default the mean, the boxplot whiskers, and the outliers.

This is an example of a default boxplot in SAS.



Source : <https://sasexamplecode.com/how-to-easily-create-a-boxplot-in-sas/>